

La remise en cause des allocations familiales, un coup majeur porté à la Sécurité sociale

Condamné par la CGT, le " pacte de responsabilité " vient d'en voir votée par les députés une application redoutable pour notre système de protection sociale conquis en 1945. Le principe de ce dernier est clair : aucune prestation ne doit dépendre de la situation de fortune de l'assuré. Les allocations familiales (AF) sont un droit ouvert à toutes les familles d'au moins deux enfants ; pour la maladie, les prestations sont un droit ouvert à tous les assurés et leurs ayants droit ; pour la retraite, les prestations sont un droit ouvert à tous les salariés ayant cotisé un certain temps et ayant atteint un certain âge, quel que soit le patrimoine de l'assuré. Il s'agit de droits basés sur la solidarité entre salariés, entre bien portants et malades, entre actifs et retraités. C'est l'universalité des droits.



Pourquoi insister sur ces considérations ?

En instaurant une modulation des AF, au nom d'une " justice sociale " qui va supprimer 700 millions d'euros de prestations, le gouvernement engage une rupture : si les prestations ne sont plus un droit pour tous, la Sécurité sociale devient le premier niveau d'un système de protection sociale à deux vitesses réservé aux plus pauvres. Les autres devront s'assurer ailleurs pour se faire rembourser les prestations non couvertes par le régime obligatoire de base.

Qui seraient " les autres " ? Cela dépendra du plafond fixé par le gouvernement. La modulation des AF fixe la barre aujourd'hui à 6 000 et 8 000 euros de revenus mensuels, et demain ? Aujourd'hui les AF, demain le remboursement des soins au nom de cette " justice sociale " ?

Le " pacte de responsabilité " prive la Sécurité sociale de 6,2 milliards d'euros en exonérations de cotisations patronales. Selon la Cour des comptes, les fraudes des employeurs ont entraîné en 2012 un manque à gagner de 21 à 25 milliards d'euros. Le gouvernement impose 3,2 milliards d'euros d'économies à l'Assurance maladie, 9,6 milliards d'euros à l'ensemble de la Sécurité sociale !

Encore une fois, les retraités sont appelés à payer la note !

Pour ceux dont le revenu annuel est supérieur à 13 900 euros pour une part et à 21 322 euros pour deux parts, la CSG passe de 3,8% à 6,6%. 460 000 retraités sont touchés au 1er janvier 2015.

Après la baisse des pensions suite aux " réformes " Balladur, Fillon, Woerth et Ayrault, la suppression de la demi-part pour les veuves, la suppression des crédits d'impôts pour avoir élevé trois enfants, la CASA de 0,3% pour soignant la perte d'autonomie, voici le doublement de la CSG !

Pour couronner le tout, Marisol Touraine a justifié le blocage des pensions pendant deux ans. Elle avait promis de ne pas geler les pensions inférieures à 1 200 euros, puis y a renoncé car, " il n'y a pas eu d'inflation en 2014 et pas assez en 2013 ".

Pour la ministre, les retraités ont trop perçu l'an dernier !

Cependant, sa " justice sociale " sera sauve pour les retraités concernés, la revalorisation légale des pensions de retraite sera remplacée par une prime exceptionnelle de 40 euros. Versée **une** fois. Le loyer, l'électricité, c'est **tous** les mois, non ?

Le gouvernement Hollande, pour satisfaire " les marchés ", le MEDEF et la Commission de Bruxelles, emboîte le pas à l'ancien vice-président du MEDEF en 2007, Denis Kessler, qui conseillait à Sarkozy de détruire méthodiquement les acquis du Conseil National de la Résistance.

Dans son appel à la grève le 16 octobre dernier pour défendre et reconquérir la Sécurité sociale, notre FERC se prononçait pour le retrait du " pacte de responsabilité " qui est bien l'application du programme de ces gens-là.

Ils ne s'arrêteront pas tant que nous ne les arrêterons pas, dans l'unité, tous ensemble, jeunes et chômeurs, actifs et retraités.

C'est le défi qui est posé à la classe travailleuse et à la CGT.

Les retraités CGT sont prêts, ils l'ont montré les 3 juin et 30 septembre derniers ainsi qu'en participant nombreux aux manifestations de défense de la Sécurité sociale le 16 octobre.

Espérons qu'ils seront encore plus nombreux le 18 novembre :

- pour la défense de leur pouvoir d'achat,
- pour la défense des services publics.